SOCIETE GENERALE
COTE D'IVOIRE

AVIS DE CONVOCATION

Abidjan, le 5 Avril 2024

Conformément à l'article 24 des statuts et dans le respect de l'article 140 alinéa 2 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, Mesdames et Messieurs les actionnaires de Société Générale Côte d'Ivoire, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le mardi 23 avril 2024 à 09 heures, à l'Espace Latrille Events, sis à Abidjan Commune de Cocody, aux Deux-Plateaux Boulevard Latrille, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et sur les comptes IRFS au 31 décembre 2023, et rapport du Président du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023;
2. Rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration, des Comités Spécialisés et de chaque Administrateur;
3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en normes IRFS;
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA portant droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approbation de ces conventions ;
6. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
7. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
8. Affectation du résultat ;
9. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs;
10. Renouvellement des mandats de certains Administrateurs;
11. Nomination d'une nouvelle Administratrice;
12. Non renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires;
13. Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaires;
14. Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes suppléants
15. Fixation de l'indemnité de fonctions allouée au Conseil d'Administration ;
16. Questions diverses:
17. Pouvoirs.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. Présentation du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital social ;
2. Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital social ;
3. Augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 4 448 888 730 FCFA par majoration de la valeur nominale de l'action – Conditions et modalités de l'augmentation ;
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts ;
5. Pouvoirs pour les formalités par-devant notaire ;
6. Pouvoirs pour les formalités de publicité.

Les actionnaires sont priés de confirmer leur présence physique à l'adresse : assemblee.generale-sgci@socgen.com au plus tard le vendredi 16 avril 2024 et de se présenter à l'Assemblée Générale, muni du mail de confirmation.

Veuillez noter que Société Générale Côte d'Ivoire mettra également en place une solution de réunion par visioconférence afin de permettre à un plus grand nombre d'actionnaires de participer à cette Assemblée Générale.

Les paramètres pour se connecter à la visioconférence seront disponibles auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation et par demande adressée à la banque via l'adresse assemblee.generale-sgci@socgen.com à compter du 8 Avril 2024.

Les actionnaires qui ne se feront pas représenter, et qui auront informé le Directeur général de Société Générale Côte d'Ivoire de leur absence à l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 133-1 de l'acte uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, pourront voter par correspondance.

Les courriers à adresser au Directeur Général sont reçus via l'adresse assemblee.generale-sgci@socgen.com.
Les votes par correspondance sont réceptionnés auprès de la société au moins 24h avant la tenue de l'assemblée via une adresse qui sera communiquée aux actionnaires concernés.

Les formulaires de pouvoir et les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales seront tenus à la disposition des actionnaires auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation à compter du 8 Avril 2024.

Les actionnaires pourront par ailleurs adresser leurs éventuelles questions à l'adresse assemblee.generale-sgci@socgen.com auxquelles il sera répondu lors de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

M. Faman TOURE

Président du Conseil d'Administration